

La Communauté de communes contribue au financement des transports scolaires en réduisant d'autant le tarif demandé aux familles, dès lors que celles-ci respectent la carte scolaire.

Cette aide financière s'adresse aux collégiens et lycéens du territoire de la communauté de communes du pays de Landerneau Daoulas, les montants sont les suivants :

1^e enfant > 90,00 €

2^e enfant > 58,50 €

3^e enfant > 28,80 €

VOUS VENEZ DE	VOUS ALLEZ A	ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ				
		Collège Privé	Collège Public	Lycée Privé	Lycée Public	Options *
PLOUDANIEL	GUIPAVAS	P	P			T
ST THONAN	GUIPAVAS	CCPL T	CCPL T			CCPL T
KERSAINT PLABENNEC	GUIPAVAS	P	P			T
ST DIVY	GUIPAVAS	CCPL T	CCPL T			CCPL T

PLOUDANIEL	BREST	P	P	P	P	T
ST THONAN	BREST	CCPL P	CCPL P	P	P	CCPL T
KERSAINT PLABENNEC	BREST	P	P	T	T	T
ST DIVY	BREST	CCPL P	CCPL P	P	P	CCPL T

Tarif restant à la charge des familles	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant et +
T	200 €	130 €	65 €	GRATUIT
P	290 €	193 €	97 €	GRATUIT
CCPL T	110 €	71,50 €	36,20 €	GRATUIT
CCPL P	200 €	134,50 €	68,20 €	GRATUIT

T = Accord total

P = Accord partiel : Il concerne tous les élèves qui ne vont pas dans l'établissement le plus proche de leur domicile (sauf options spécifiques *, faisant l'objet d'épreuves au BAC, justifiant le choix de l'école et sous réserve de la validation du Conseil Régional).

CCPL T = Accord total avec participation de la Communauté des Communes du Pays de Landerneau

CCPL P = Accord partiel avec participation de la Communauté des Communes du Pays de Landerneau